

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024.060 Séance du **VINGT-QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Date de la convocation : Mardi 18 juin 2024
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET
Quorum : 14

19 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, FRIES
CHATAGNAT, BERTRAND, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, MOUCHET, LEVET,
GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, RICHARD

6 pouvoirs :

Guy LAMBELET à Maurice BERTRAND, Patrick SILLARD à Michel COLLOT, Jean-Pierre JOURNE
à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Martine PARRET à Véronique FENEUL, Johann MARTINEZ
à Patrick ANTOINE, Isabelle PAILLASSON à Christine MOUCHET

2 absents :

MM. ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

**Objet : Construction du nouveau groupe scolaire René Cassin (marché n°2308) –
Lot n°04 : « Fondations spéciales » - Avenant n°2**

Dans le cadre de l'opération de travaux de construction du nouveau groupe scolaire René
Cassin, un nouvel avenant doit être établi pour le lot n°04, notifié le 29 novembre 2023 à
l'entreprise CLIVIO TRAVAUX SPECIAUX.

Cet avenant qui doit être établi avec l'entreprise CLIVIO TRAVAUX SPECIAUX, titulaire du lot
n°04 : Fondations spéciales, a pour objet d'opérer une plus-value à la suite de l'établissement
d'une fiche de travaux modificative n°1 par le maître d'œuvre concernant la modification de
la méthode de forage entraînant une plus-value de 26 610,00 € HT, soit 31 932,00 € TTC sur
le montant total du marché.

Selon l'article R.2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié
lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant
initial.

Selon l'article L1414-4 du Code général des collectivités territoriales, et le règlement intérieur
de la CAO, tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant
global supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres.

N° 2024.060

Considérant que le montant initial du lot s'élève à 321 147,40 € HT, soit 385 376,88 € TTC, que le montant total des modifications est une plus-value de 26 610,00 € HT, soit 31 932,00 € TTC les modifications s'élèvent donc à 8,29% du montant initial.

Le nouveau montant du marché est fixé à 347 757,40€ HT, soit 417 308,88 € TTC.

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 24 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 établis par le maître d'œuvre pour ce lot.,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La Secrétaire de séance
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 03 juillet 2024
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 05/07/2024

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.